Fondation du Bénévolat Les Amis de la Fondation du Bénévolat N°10

La newsletter des bénévoles

Septembre 2008

Edito

LEGION D'HONNEUR ET MERITE NATIONAL ATTRIBUES SUR INITIATIVE CITOYENNE

Extrait de la lettre de Nicolas Sarkozy au Premier Ministre en date du 11 juillet 2008 :

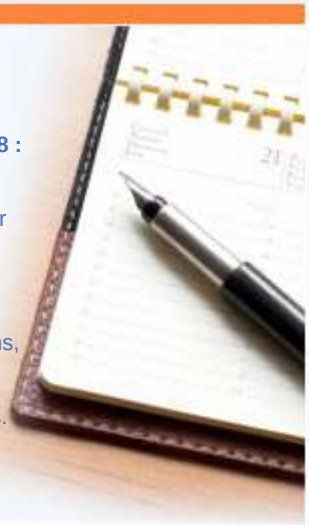

« j'ai décidé de mettre en place une procédure nouvelle : l'initiative citoyenne. Cette procédure permettra à tout citoyen de proposer une personne qu'il estime méritante pour une première nomination dans la Légion d'honneur ou dans l'Ordre National du Mérite. Si cette proposition est soutenue par 100 personnes dans le même département, elle sera obligatoirement examinée par le préfet de département. Ce dernier procèdera aux vérifications habituelles et, s'il juge la proposition justifiée, la transmettra au ministre de tutelle ainsi qu'au grand chancelier. Chaque ministre, au moment d'établir ses promotions, disposera ainsi d'un ensemble plus diversifié pour des choix plus ouverts. Le grand chancelier pourra s'assurer, pour sa part, que les dossiers ainsi proposés n'ont pas été systématiquement ou injustement écartés, et procéder aux rectifications nécessaires. L'enjeu de l'initiative citoyenne est de permettre à chacun de voir, en toute équité, ses mérites reconnus, et à nos concitoyens de contribuer à la reconnaissance de la Nation envers ceux qui la servent. »

Comme elle l'a fait dans sa dernière Newsletter, la Fondation du Bénévolat remercie à nouveau Mr Nicolas Sarkozy de prendre en compte une mesure qu'en ce qui la concerne elle applique déjà depuis l'an 2000. En effet, depuis cette date, les particuliers, les responsables associatifs et, de plus en plus, les maires, nous adressent leurs propositions pour voir attribuer les Palmes du Bénévolat à tous leurs ressortissants qui leur paraissent la mériter. Ensuite, les Palmes d'Or, d'Argent ou de Bronze sont attribuées en fonction des mérites des candidats, par un jury composé d'éminentes personnalités impliquées à différents titres dans tous les aspects de la vie associative.
Peut-être pourrions-nous suggérer au Président de la République de faire apprécier par leurs pairs, et non par des fonctionnaires, les mérites de ces bénévoles.

B.M

A la Une

UN FAUX PROCES

L'indemnisation des bénévoles

Sous le titre « Attaque contre le bénévolat », le site « Association mode d'emploi » du 1er août, fait état d'un communiqué commun de la Conférence Permanente des Coordinations Associatives (CPCA) et de France Bénévolat, dans lequel ces deux organismes profitent d'un différend juridique et fiscal entre les organisateurs du Festival du Court Métrage de Clermont-Ferrand et l'U.R.S.A.F.F. du Puy de Dôme (qui veut requalifier certains bénévoles en salariés), pour considérer qu'il s'agit d'une attaque contre le bénévolat, et sous ce prétexte rappelent leurs exigences :
« - Les associations doivent bénéficier de formations permanentes pour mettre à jour leurs pratiques au regard de la loi,
- L'Etat doit mettre à jour sa politique nationale de soutien à l'engagement associatif…
- Les associations doivent pouvoir disposer d'expertises co-construites et stabilisées avec les administrations ».
Toutes demandes qui n'ont aucun rapport avec un litige spécifique comme il en existe des centaines depuis des dizaines d'années et dont, d'ailleurs, dans un addendum séparé, les deux associations reconnaissent le bien fondé de la position, même parfaitement rétrograde de l'U.R.S.A.F.F.. Il convient de noter que tout le monde sait en France, à l'exception sans doute des intéressés, que celle-ci ne relève pas de l'Etat mais des partenaires sociaux, en particulier des syndicats qu'il convient de ménager.
Profiter d'une maladresse, qui ne lui est en aucun cas imputable, pour déformer les faits et essayer de mobiliser contre le gouvernement l'ensemble des bénévoles du monde associatif, est une méthode qui ne grandit pas ceux qui l'utilisent.

Nos réponses à vos questions

Bénévolat et indemnités

Bénévolat et indemnités – La fiscalité des indemnités perçues par les dirigeants bénévoles

Chiffre(s) du mois

3,1 %

C'est la croissance du financement privé (cotisations, dons, mécénat) des associations pendant la période 1999-2005.
Elle a été deux fois plus rapide que celle des financements publics.

5 %

C'est l'augmentation, pendant la même période, du rythme annuel du travail des bénévoles. Contrairement à ce que laisse croire un certain nombre de discours, non seulement il n'y a pas de crise du bénévolat, mais une montée en puissance (Viviane Tchernonog, Association Mode d'Emploi, juillet 2008).

Agenda de nos partenaires

Un Rendez-vous Sportif National

La Fédération d'Aïkido, Aïkibudo et Affinitaires (FFAAA) qui compte près de 900 clubs et plus de 30 000 licenciés, vous donne rendez-vous à une semaine de journées portes ouvertes du 29 septembre au 4 octobre 2008. Ces journées se dérouleront dans tous les clubs agréés de France. Le public aura

M. P, Président d'association nous interroge sur les conditions dans lesquelles des bénévoles associatifs peuvent percevoir une indemnité sans perdre leur qualité de bénévole, et sur la nature fiscale de cette indemnité.

Après avoir rappelé que l'absence de contrepartie financière est la caractéristique essentielle du bénévolat, il convient de préciser que le bénévole ne doit percevoir aucune rémunération en espèces ou sous la forme d'avantages en nature, mais qu'il peut voir ses frais remboursés s'ils correspondent à des dépenses réelles et justifiées, et ce, sur présentation des justificatifs.
En plus, désormais, l'administration admet, pour les dirigeants de droit comme les dirigeants de fait, qu'une rémunération brute mensuelle totale inférieure ou égale au ¾ du SMIC ne remette pas en cause le caractère désintéressé d'une association.
La rémunération de ces dirigeants est imposable à l'impôt sur le revenu, soit dans la catégorie des traitements et salaires, soit dans celle des bénéfices non commerciaux.
Sous peine de poursuites, les associations sont dans l'obligation de déclarer les versements en temps opportun et les bénéficiaires de les comprendre dans l'établissement de leur déclaration d'impôt sur le revenu.

Dans notre prochaine Newsletter, nous examinerons la question de leur soumission ou de leur exemption aux charges sociales, ainsi que des cas particuliers régis par l'article 80 du Code Général des Impôts.

Vous aussi, n'hésitez pas à nous adresser vos questions:
newsletter@benevolat-info.fr

Des nouvelles de la Fondation et des Amis de la Fondation

A la suite de la parution de notre dernière Newsletter, M. Marcel Mallet Président de la FNACA d'Orléans, nous informe de la disparition de M. Maurice Chandivert qui, proposé par son maire, venait d'obtenir le 14 juillet, les Palmes d'Or du Bénévolat. Nous regrettons vivement cette disparition d'un homme de qualité exceptionnelle. Merci également M. Mallet pour vos encouragements.

Madame Katalin Mathe-Juhasz, Présidente de l'association Le Salon des Indépendants, de St-Brevin-les-Pins, quant à elle, remercie la Fondation « pour vos informations, précieuses, qui ne nous seraient jamais parvenues sans votre message".

Les plus laconiques, tel M. Alain-Louis Rafael nous « remercie de cette bonne info en provenance de la présidence de la République » ou tout simplement comme M. René Moser par « félicitations à tous ».

accès à des séances de présentation et d'initiation. Pour en savoir plus http://www.aikido.com.fr/

Congrès

L'Association Internationale des Victimes de l'Inceste (AIVI), dont la Fondation assure la responsabilité civile des bénévoles, organise le 4 octobre à Paris, un congrès international « Soigner les victimes de l'inceste », sous le haut patronage du Ministère de la Santé et du Secrétariat d'Etat à la Solidarité. Il sera l'occasion de présenter les dernières techniques de soins et de thérapie. Pour vous inscrire http://www.aivi.org/

Brèves

L'esprit du Bénévolat

D'après une étude de Jacques Marseille parue dans le Point du 21 août, les agriculteurs travaillent à temps complet 59 heures par semaine, les artisans, commerçants et chefs d'entreprise 55 heures, les cadres 44 heures, les employés 38,2 heures et les ouvriers 37,8 heures.
Paradoxalement, les statistiques démontrent que ce sont les catégories sociales qui travaillent le plus, et en particulier les agriculteurs qui consacrent le plus de temps à des activités bénévoles.

Nos partenaires

Cette newsletter est éditée par la Fondation du Bénévolat, reconnue d'utilité publique le 5 mai 1995.
Siège : 34 avenue Bugeaud - 75116 Paris.
Pour contribuer à cette newsletter en nous informant d'un événement, d'une manifestation : newsletter@benevolat-info.fr
Désinscription de la liste de diffusion : http:///